

Un tribunal Canadien

M. Jones—j'appellerai ainsi le correspondant du magazine anglais — raconte qu'il partit en "buggy", voiture à un cheval qu'il trouve étrange mais commode. Il accompagnait l'avocat Brown, une célébrité légale en ces "backwoods". Cahin-cahà, ils arrivèrent à la nuitée à Keenansville, manière de "midway", qui se composait d'une scierie, de deux grandes cambuses, d'un magasin et d'une taverne. Le tavernier leur servit un repas somptueux pour l'époque et l'endroit, et les fit coucher dans des lits dont le moindre défaut se trouvait d'être trop courts.

Le lendemain, après neuf milles de route à travers un pays fraîchement déboisé, ils descendaient chez M. McManus, greffier de la cour et cultivateur. McManus venait justement d'étrenner sa maison neuve en briques (chose rare à cette époque et dans ces contrées), après avoir passé 25 ans dans une cambuse.

Un deuxième déjeuner expédié, tous trois se rendirent au tribunal tenu dans un vieux bâtiment d'une seule pièce et que ne partitionnait qu'une solide et rudimentaire balustrade destinée à tenir à une respectueuse distance, de la Loi et de ses ministres, la foule des plaideurs, des témoins et des curieux. Il ne faut pas oublier qu'en ces temps-là, on plaidait assez peu. Peu d'intérêts venaient en collision; et d'ailleurs, les règlements à l'amiable ou à coups de poing passaient pour moins aléatoires et plus expéditifs. Une séance de cour était donc une aubaine pour les badauds.

* * *

Cette fois-ci, il ne fut plaidé qu'une cause, celle où notre avocat devait sauvegarder les intérêts du défendeur.

Le juge commença par se décharger de toute responsabilité en nommant un jury composé de cinq personnes,—rien que cinq—tenant compte, sans doute, de la difficulté à trouver plus de cinq personnes en mesure de comprendre une cause et de rendre un verdict.

Les jurés se tassèrent dans un coin, puis le demandeur plaida lui-même sa cause, se tirant, assure M. Jones, très adroitement d'affaires. Mais que pouvait-il contre un avocat possédant les trucs de l'interrogatoire, armé de six gros livres de loi et maniant la parole comme une machine bien graissée devant des jurés vivant dans les bois depuis 25 ans...

Les plaidoiries finies, le jury se retira dans un verger, discuta le pour et le contre en mangeant des pommes et, une fois rassasié et les poches remplies, revint, la bouche encore pleine, rendre un verdict contre le demandeur.

* * *

Le tout avait pris trois heures, le juge laissant tout au jury et ne s'étant occupé que d'envoyer, de temps à autres, chez Mme McManus des notes sur la préparation du repas.

Quant au perdant, il se contenta de crier en pleine cour, qu'à la prochaine fois, il aurait un avocat, dût-il le faire venir de la "Old Mother Country!"

